

# Projet d'extension d'une déchetterie

## Commune de Saint-Genès-Champanelle (63)



**NOTICE D'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000**

**FR8312011 « PAYS DES COUZES » ET**

**FR8301035 « VALLÉES ET CÔTEAUX XÉROTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES »**

**NOVEMBRE 2018**

**Coordonnées des intervenants :**

**CREXECO**

20 rue Henri et Gilberte Goudier

63200 Riom

Tél : 04 15 47 00 02

E-mail : [contact@crexeco.fr](mailto:contact@crexeco.fr)

Site internet : [www.crexeco.fr](http://www.crexeco.fr)

SIRET : 809 571 409 00014

Siège social : 20 rue sous le Courtier 63460 Beauregard-Vendon

# Sommaire

<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE DU SITE</b> .....	<b>5</b>
2.1. CONTEXTE NATUREL LOCAL .....	5
2.1.1. <i>Zonage écologique</i> .....	5
2.1.2. <i>Descriptif écologique de la zone du projet</i> .....	6
2.2. DESCRIPTION DE LA ZPS FR8312011 « PAYS DES COUZES » .....	7
2.2.1. <i>Informations administratives</i> .....	7
2.2.2. <i>Description détaillée</i> .....	7
2.2.3. <i>Espèces d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux)</i> .....	7
2.3. DESCRIPTION DE LA ZSC FR8301035 « VALLÉES ET CÔTEAUX XÉROTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES » .....	9
2.3.1. <i>Informations administratives</i> .....	9
2.3.2. <i>Description détaillée</i> .....	9
2.3.3. <i>Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (Annexe I et II de la Directive Habitats)</i> .....	9
<b>3. BILAN SUR LES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES DEUX SITES NATURA 2000</b> .....	<b>12</b>

## TABLE DES CARTES

<i>Carte 1. Localisation du projet ; emprise (en rouge) et zone tampon de 150 m</i> .....	4
<i>Carte 2. Zonage écologique (sites Natura 2000) autour du projet</i> .....	6

## TABLE DES TABLEAUX

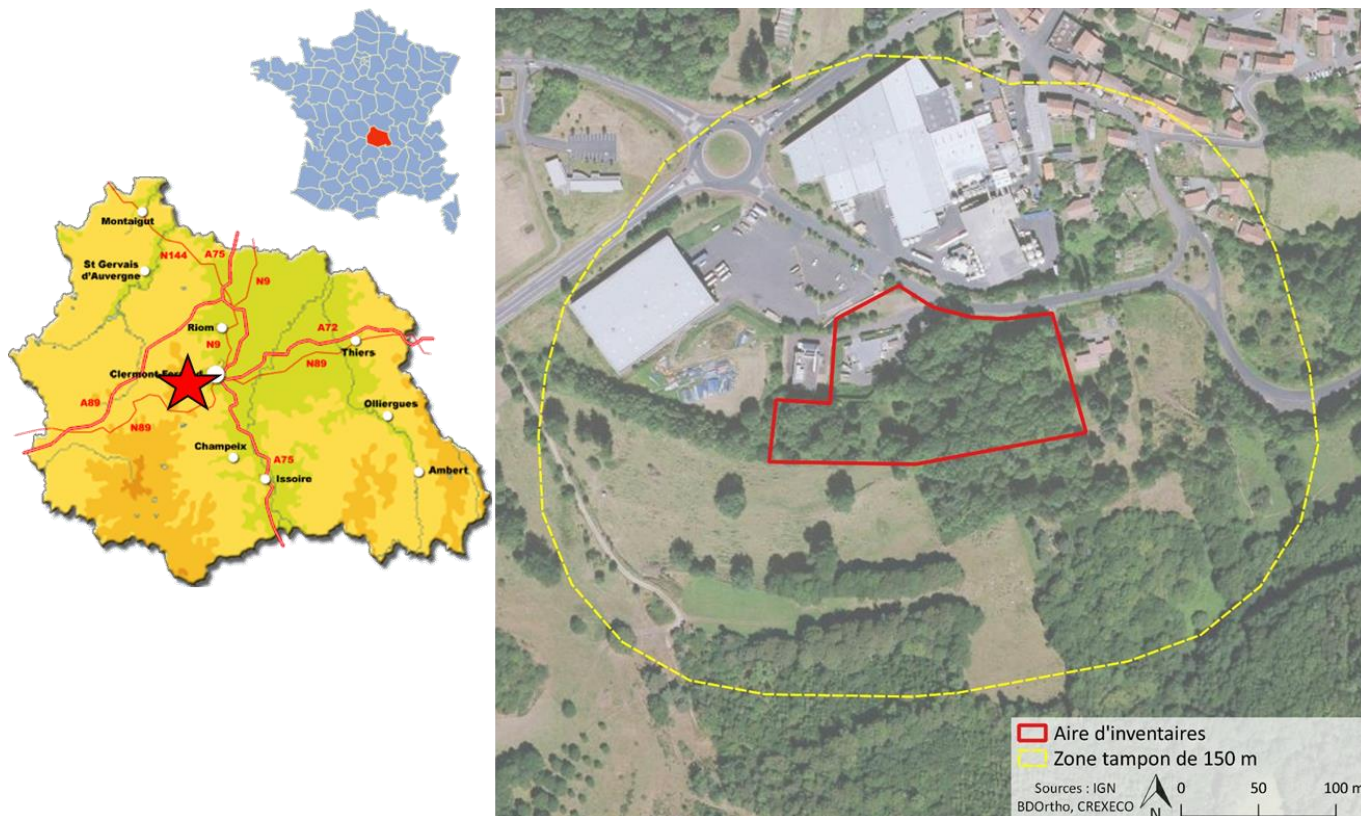
<i>Tableau 1. Sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du projet</i> .....	5
<i>Tableau 2. Habitats naturels d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 FR8301035</i> .....	10
<i>Tableau 3. Espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 FR8301035</i> .....	11



# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette étude écologique s'inscrit dans le cadre d'un projet d'extension d'une déchetterie (d'environ 1 ha au maximum) existante sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, au lieu-dit « Theix » (Carte 1). Le site se situe au sein de la région naturelle des Monts Dôme ou Chaîne des Puys. Cet ensemble de volcans s'étendant sur 45 km dans le Massif Central fait partie du PNR des Volcans d'Auvergne.

Carte 1. Localisation du projet ; emprise (en rouge) et zone tampon de 150 m



## Contexte réglementaire

Les deux directives fondatrices du réseau Natura 2000 prévoient, en plus des aspects de préservation et de gestion des habitats naturels et des espèces, un **régime d'évaluation et d'autorisation des plans ou projets susceptibles d'affecter significativement un site du réseau** (article 6, paragraphes 3 et 4 de la directive « Habitats-Faune-Flore »).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français en 2001 par l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 et ses deux décrets d'application qui finalisent le processus de transposition des dispositions de ces deux directives. Cette ordonnance intègre surtout dans le code de l'environnement un chapitre relatif à la "Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage" (Articles L414-1 à L414-17 du code de l'environnement), dont l'article L 414-4 transpose les dispositions des articles 6-3 et 6-4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore », en indiquant que *les programmes ou projets situés hors d'un site Natura 2000 peuvent rentrer dans le champ de l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dans la mesure où ils sont susceptibles « d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation ».*

Ce rapport vise donc à fournir une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 pouvant être affectés par le projet (ZPS FR8312011 « Pays des Couzes » et ZSC FR8301035 « Vallées et côteaues xérothermiques des Couzes et Limagnes ») en fonction des intérêts écologiques du site prévu pour le projet, sur la base des recherches bibliographiques et de la campagne d'inventaires floristiques réalisée.

## 2. ÉVALUATION ÉCOLOGIQUE DU SITE

### 2.1. CONTEXTE NATUREL LOCAL

#### 2.1.1. Zonage écologique

Les informations concernant les **inventaires écologiques** et les **zonages réglementaires** ont été recensées auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne : ZNIEFF de type I et II, ZICO, sites NATURA 2000 (pSIC, ZSC, ZPS), APPB, etc.

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la Directive « Oiseaux » en 1979 et la Directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992, et à donner aux États membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau de sites naturels remarquables, nommé Natura 2000.

Il constitue un réseau européen dont le but est la préservation de la biodiversité selon les objectifs fixés par la **Convention sur la diversité biologique** adoptée lors du **Sommet de la Terre de Rio de Janeiro** en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

La définition de ces sites relève de deux directives européennes :

- **La Directive Oiseaux (79/409/CEE)** du 2 avril 1979 (mise à jour le 30 novembre 2009) est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages jugés d'intérêt communautaire. Un intérêt tout particulier est accordé aux espèces migratrices et les espèces considérées comme les plus menacées.
- **La Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE)** du 21 mai 1992 est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des sites désignés en application des Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement, les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient notamment sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Site d'Intérêt communautaire (pSIC) qui deviendront les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

**3 sites Natura 2000** ont été recensés dans un rayon de 10 km du projet (Carte 2) :

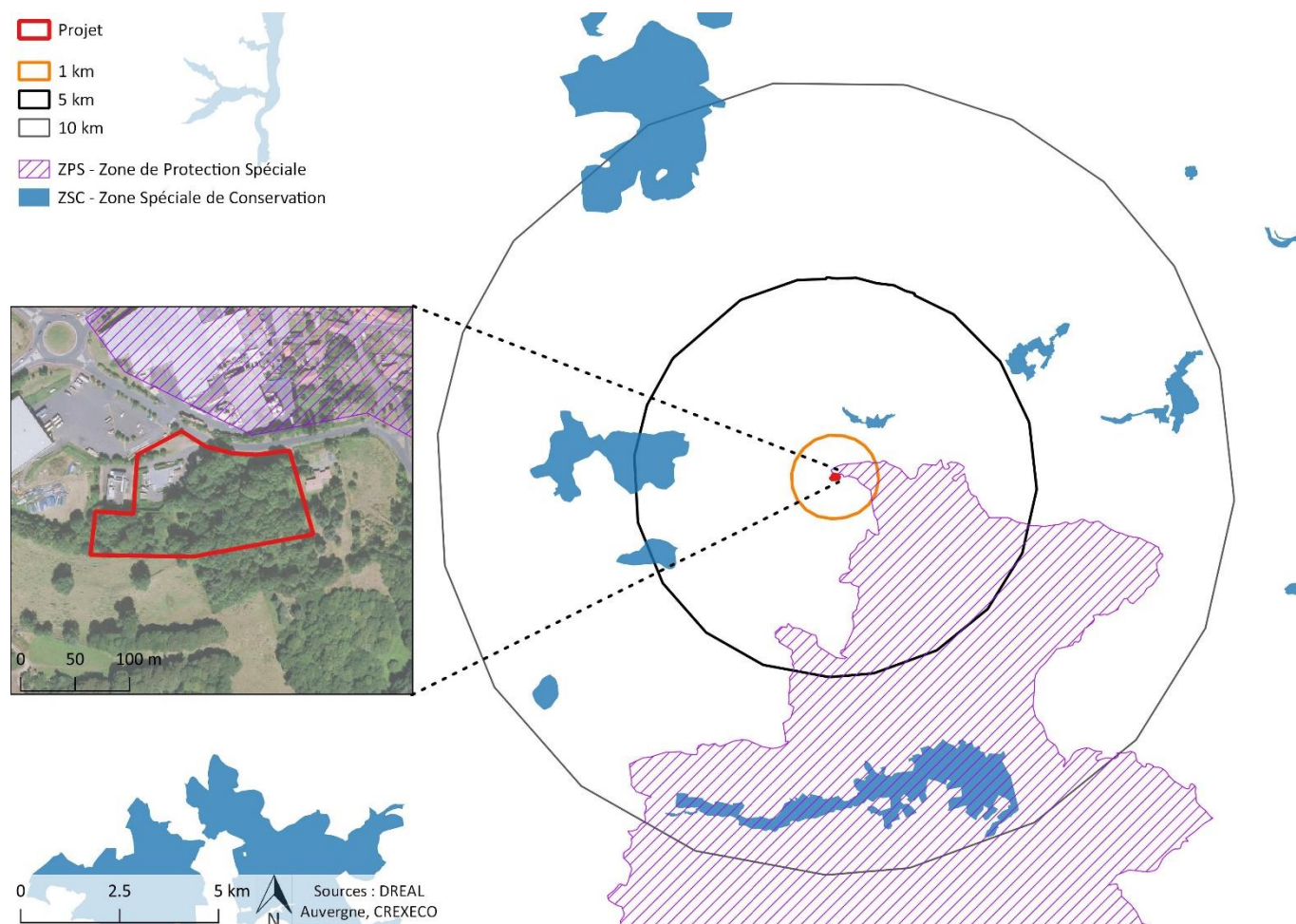
- La ZPS FR8312011 – « Pays des Couzes » se situe à proximité immédiate au nord-est du projet (environ 15 m). Ce site est très vaste et le secteur potentiellement concerné par le projet est fortement urbanisé et n'a pas de lien fonctionnel notable avec la ZPS ;
- Une entité de la ZSC FR8301035 – « Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » se trouve à environ 1,4 km au nord-est ;
- La ZSC FR8301052 – « Chaîne des Puys » se trouve à environ 3,6 km à l'ouest du projet. Elle ne concerne pas d'espèces et habitats similaires ou en lien fonctionnel avec le projet.

Par conséquent, la présente notice d'incidence ne traitera que des deux sites les plus proches du projet.

**Tableau 1. Sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du projet**

Site Natura 2000		Intérêts patrimoniaux							Distance au projet (km)	
		Habitats/flore	Oiseaux	Chiroptères	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes		Poissons
FR8312011	Pays des Couzes		x							0,015
FR8301035	Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes	x		x	Loutre	x		x	x	1,4
FR8301052	Chaîne des Puys	x		x				x		3,6

Carte 2. Zonage écologique (sites Natura 2000) autour du projet



### 2.1.2. Descriptif écologique de la zone du projet

Afin de réaliser un pré-diagnostic de la zone, un inventaire floristique et une cartographie des habitats ont été réalisés.

Aucun habitat ou espèce végétale d'intérêt communautaire (ni d'intérêt patrimonial) n'a été répertorié dans l'aire d'inventaires. Les milieux y sont très majoritairement boisés (boisement mésotrophe à Frêne et Érable plane, code EUNIS G1.A1) avec quelques zones plus ouvertes (pâturages abandonnés et fourrés à Prunellier et ronces.

1 espèce végétale d'intérêt communautaire a été recensée, au niveau communal, par le CBNMC en 2016 (base de données Chloris) : *Ligularia sibirica*. Cette espèce n'a pas été observée dans l'aire d'inventaires et son écologie ne correspond pas aux milieux présents.

Concernant la faune, les données bibliographiques issues de la base de données de la LPO Auvergne au lieu-dit « Theix » sont très partielles. 4 oiseaux recensés sont cependant inscrits sur l'Annexe I de la Directive Oiseaux :

- Le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), observé pour la dernière fois en 1993 et improbable dans la zone du projet ;
- La Grue cendrée (*Grus grus*), observée pour la dernière fois en 2014 et improbable dans la zone du projet ;
- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), nicheur possible observé pour la dernière fois en 2010. Les milieux de fourrés présents en périphérie du projet pourraient lui convenir ; le site en lui-même est trop fermé pour accueillir des nicheurs ;
- Le Milan noir (*Milvus migrans*), nicheur probable observé pour la dernière fois en 2018. Il pourrait potentiellement nicher dans la zone boisée du projet.

Le contexte écologique montre peu d'enjeux potentiels, sans doute du fait de la situation péri-urbaine du projet.

## 2.2. DESCRIPTION DE LA ZPS FR8312011 « PAYS DES COUZES »

Le Document d'Objectifs (DOCOB) réalisé en 2010 par la LPO Auvergne a été consulté. Les informations utilisées dans ce rapport sont issues du formulaire standard de données (FSD) disponible sur le portail Internet de l'INPN, ainsi que du DOCOB. Le projet d'extension de la déchetterie se situe à **proximité immédiate (15 m) de ce site**.

### 2.2.1. Informations administratives

Nom officiel du site : *Pays des Couzes*

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE

Numéro officiel du site : *FR8312011*

Localisation : région *Auvergne* ; département *Puy-de-Dôme*

Superficie : *51 756 ha*

Date du DOCOB : *2010*

Opérateur du DOCOB : *LPO Auvergne*

### 2.2.2. Description détaillée

Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 à la géographie très variée (altitude de 430 à 1 275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. Deux grands secteurs sont à distinguer : la partie nord qui comprend les gorges remarquables de la Monne, de la Couze Chambon, de la Couze Pavin et de la Couze de Valbeleix. Le secteur sud qui s'étend autour d'Ardes-sur-Couze, dans lequel on trouve la Couze d'Ardes ainsi que d'autres petits affluents de l'Alagnon.

Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestier et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables. Sont présents Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Aigle botté, Circaète Jean-Le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes de la région Auvergne. Les deux espèces de busards (Busard cendré et Busard Saint-Martin) nichent dans les landes et les cultures, le Saint-Martin est également hivernant dans cette ZPS. La population de Bruant ortolan, bien qu'en diminution, reste encore bien présente sur les coteaux, les chaux et même les plaines cultivées. Les chaux (pelouses, prairies et zones humides) abritent le Bruant ortolan et les limicoles et rapaces en migration. D'autres oiseaux de la Directive fréquentent également les milieux forestiers comme le Pic noir et le rare Pic cendré. L'Engoulevent d'Europe est présent dans les zones buissonnantes et arbustives avec une des plus fortes densités de la région. Il en est de même pour l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur, qui sont également présents dans les secteurs cultivés.

Le site est aussi une voie de migration majeure pour l'Auvergne pour les rapaces, cigognes, pigeons et passereaux. Le site de la Montagne de la Serre a permis entre 1986 et 2004 un suivi de la migration sur toute cette région, et il en résulte un intérêt exceptionnel du passage migratoire entre la rivière Allier et les massifs environnants (chaîne des Puys et massif du Sancy) : plusieurs centaines de milliers d'oiseaux dont plus de 5 000 rapaces (seuil de sélection pour l'inventaire ZICO) sur le seul site de la Serre et plus de 10 000 sur le site de Creste.

### 2.2.3. Espèces d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux)

Ce site comprend 33 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Tableau 1).



**Tableau 2. Avifaune d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 FR8312011**

Nom latin	Nom vernaculaire	Effectifs	Type
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	3-5 couples	Reproduction, concentration
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	100 couples	Hivernage, reproduction, concentration
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur		Concentration
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	30-50 couples	Reproduction, concentration
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	10-15 couples	Reproduction, concentration
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	5-10 couples	Reproduction, concentration
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux		Concentration
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	1-5 couples	Hivernage, reproduction, concentration
<i>Calidris pugnax</i>	Chevalier combattant		Concentration
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		Concentration
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		Concentration
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		Concentration
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	20-25 couples	Reproduction, concentration
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	100 couples	Reproduction
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		Concentration
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1-2 couples	Hivernage, reproduction, concentration
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	30-40 couples	Sédentaire
<b>Grus grus</b>	<b>Grue cendrée</b>		<b>Concentration</b>
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		Concentration
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		Concentration
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais		Hivernage, concentration
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée		Reproduction, concentration
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		Sédentaire
<b>Milvus migrans</b>	<b>Milan noir</b>	<b>30-60 couples</b>	<b>Reproduction, concentration</b>
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	25-40 couples	Hivernage, reproduction, concentration
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée		Concentration
<i>Burhinus oedichnemus</i>	Œdicnème criard		Reproduction, concentration
<i>Picus canus</i>	Pic cendré		Sédentaire
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	50-50 couples	Sédentaire
<b>Lanius collurio</b>	<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b>500 couples</b>	<b>Reproduction, concentration</b>
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline		Concentration
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré		Concentration
<b>Gyps fulvus</b>	<b>Vautour fauve</b>		<b>Concentration</b>

Les espèces en gras sont celles mentionnées dans la bibliographie au lieu-dit « Theix » (paragraphe 2.1.2).

2 oiseaux d'intérêts communautaire sont potentiellement présents dans la zone du projet.

### La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

La Pie-grièche écorcheur est un passereau qui niche dans des zones buissonnantes (prunelliers, aubépines, églantiers...) au sein d'un environnement assez ouvert pour la chasse. Les bocages ou les landes sont des habitats favorables.

La zone du projet reste très boisée mais la présence de fourrés à Prunellier dans l'aire d'inventaire et de pâturages au sud de la zone pourrait être favorable.

### Le Milan noir (*Milvus migrans*)

Le Milan noir est un rapace pouvant être observé dans de nombreux habitats mais a besoin de grands arbres ou d'escarpements rocheux pour la nidification, ainsi que des cours d'eau ou des étangs pour la chasse.

La présence de quelques gros arbres dans la zone du projet pourrait lui permettre de nicher. Toutefois l'absence de zones humides favorables à l'alimentation à proximité du projet et le contexte péri-urbain aux alentours limitent les capacités d'accueil au sein du projet.



## 2.3. DESCRIPTION DE LA ZSC FR8301035 « VALLÉES ET CÔTEAUX XÉROTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES »

Les informations utilisées dans ce rapport sont issues du formulaire standard de données (FSD) disponible sur le portail Internet de l'INPN. Le projet d'extension de la déchetterie se situe à **environ 1,4 km de ce site Natura 2000**.

### 2.3.1. Informations administratives

Nom officiel du site : *Vallées et côteaux xérotthermiques des Couzes et Limagnes*

Désigné au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE

Numéro officiel du site : *FR8301035*

Localisation : région *Auvergne* ; département *Puy-de-Dôme*

Superficie : *2 311 ha*

Date du DOCOB : *2012*

Opérateur du DOCOB : CEN Auvergne

### 2.3.2. Description détaillée

Ce site Natura 2000 englobe 40 entités disjointes s'étendant au sein d'un vaste espace de 2 311 ha à l'ouest du Val d'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Traversant la plaine de la Limagne, il se compose de trois grandes unités géologiques : les buttes volcaniques anciennes (les puy), les coulées de laves (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents) et les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Ce relief marqué par une forte variation géologique et altitudinale (de 380 à 1 050 m) confère à cette zone une très grande richesse écologique avec 17 habitats naturels et 14 espèces d'intérêt communautaire. Ce site a notamment une responsabilité régionale pour la conservation des pelouses sèches, des sources salées, des mares temporaires des chaux et de la Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*).

### 2.3.3. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (Annexe I et II de la Directive Habitats)

Ce site comprend 20 habitats d'intérêt communautaire dont 7 prioritaires (Tableau 2) ainsi que XX espèces animales d'intérêt communautaire (Tableau 3).

**Tableau 2. Habitats naturels d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 FR8301035**

Habitat	Prioritaire	Superficie (ha)	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1340 - Prés-salés intérieurs	x	1,62 (0,07 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	x	3,65 (0,16 %)	Moyenne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	x	82,57 (3,57 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	x	73,61 (3,19 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Bonne	Bonne
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		1,73 (0,07 %)	Médiocre	Significative	<2 %	Moyenne/réduite	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		0,94 (0,04 %)	Moyenne	Significative	<2 %	Bonne	Bonne
4030 - Landes sèches européennes		18,24 (0,79 %)	Médiocre	Bonne	<2 %	Moyenne/réduite	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		23,42 (1,01 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	x	1,29 (0,06 %)	Moyenne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> )	x	0,02 (0 %)	Bonne	Bonne	<2 %	Excellente	Excellente
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		0,41 (0,02 %)	Moyenne	Significative	<2 %	Bonne	Significative
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		13,3 (0,58 %)	Moyenne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )		0,37 (0,02 %)	Moyenne	Bonne	<2 %	Bonne	Bonne
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		0 (0 %)	Médiocre	Présence non significative			
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		2,23 (0,1 %)	Moyenne	Bonne	<2 %	Bonne	Significative
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		41,07 (1,78 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		47 (2,03 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Excellente	Excellente
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		0 (0 %)	Médiocre	Présence non significative			
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		497,95 (21,55 %)	Bonne	Excellente	<2 %	Bonne	Bonne
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		0 (0 %)	Bonne	Significative	<2 %	Excellente	Excellente
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	x	0 (0 %)	Médiocre	Présence non significative			

Aucun de ces habitats n'est présent ou en lien avec le projet d'extension de la déchetterie.

Tableau 3. Espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 FR8301035

Groupe	Code	Nom latin	Nom français	Annexes	Effectifs	Qualité des données	Population	Conservation	Évaluation globale
Amphibiens	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	II+IV		Moyenne	<2 %	Moyenne/réduite	Significative
Invertébrés	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	II		Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Invertébrés	1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	II+IV		Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Invertébrés	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	II		Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Invertébrés	1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	II+IV		Moyenne	Non significative		
Mammifères	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	II+IV	1 individu	Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Mammifères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	II+IV	1-4 individus	Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Mammifères	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	II+IV	1-2 individus	Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	II+IV		Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Mammifères	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	II+IV	1-3 individus	Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne
Mammifères	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	II+IV	1 individu	Moyenne	Non significative		
Poissons	5316	<i>Cottus duranii</i>	Chabot de Dordogne	II		Médiocre	<2 %	Bonne	Bonne
Poissons	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	II		Moyenne	Non significative		
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	II		Moyenne	<2 %	Bonne	Bonne

En l'absence de milieux aquatiques sur le site du projet, les espèces d'amphibiens, de poissons et la Loutre ne sont pas concernés. Le Damier de la Succise et le Cuivré des marais sont improbables sur le secteur du fait de l'absence de milieux humides favorables. De même, la Laineuse du Prunellier préfère les fourrés thermophiles, alors que le projet d'extension de la déchetterie est exposé plein nord.

#### Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Le Lucane cerf-volant, l'un des plus gros coléoptères d'Europe, habite principalement les vieilles forêts feuillues avec présence de vieilles souches.

**La présence de nombreux gros bois morts au sol pourrait être favorable au Lucane cerf-volant, mais ce dernier n'a été noté que dans la ZNIEFF « Vallée des Saints », à près de 30 km de Theix.**

#### La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Espèce forestière, la Barbastelle d'Europe fréquente les paysages structurés : milieu forestier (feuillus ou mixtes), bocage et zones humides. Elle affectionne les lisières d'arbres relativement anciens. En hiver elle utilise des gîtes souterrains frais. Les gîtes estivaux se situent principalement dans les arbres sains ou morts : écorces décollées, fentes, cavités...

#### Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Les habitats favorables au Grand Rhinolophe sont des milieux structurés mixtes et semi-ouverts, les milieux bocagers, avec la présence de zones humides et de bâtis anciens. Il affectionne les gîtes aux vastes volumes autant naturels qu'artificiels. Les haies ont un rôle important puisqu'elles sont le refuge pour de nombreuses proies de l'espèce. Elles lui servent également de guide pour ses déplacements.

#### Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Le Petit Rhinolophe est une espèce qui affectionne les paysages structurés : boisements (feuillus ou mixtes), bocage et la proximité de l'eau. Le Petit Rhinolophe chasse principalement en milieux forestiers. Les haies ont également un rôle important puisqu'elles sont un refuge pour de nombreuses proies de l'espèce. Elles lui servent également de guide pour ses déplacements. Il fréquente aussi les villages où il trouve ses gîtes d'été (grange, grenier, cave, étable, usine désaffectée, cheminée, église, château, ...). En hiver ses gîtes sont exclusivement souterrains (grotte, carrière, mine, aqueduc, tunnel, cave, puits, terrier, ...).

### Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

Espèce forestière, le Grand murin préfère les forêts de feuillus, avec peu de végétation au sol pour chasser des insectes au sol en glanant. Il exploite également les milieux ouverts : prairie, pâturage, champs... La plupart des colonies de parturition se situent dans de vastes volumes : combles d'église ou d'habitation, grange, tunnel, cavité... En hiver, il est essentiellement cavernicole.

### Le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Le Murin à oreille échanquées exploite les milieux boisés, les vallées de basse altitude et les milieux ruraux. En hiver l'espèce est cavernicole. L'été les gîtes sont plus diversifiés : cavités arboricoles ou souterraines, écorces décollées, bâtiments (églises, combles, étables...).

**Les cinq espèces de chauve-souris utilisent habituellement les boisements comme territoire de chasse et sont susceptibles de fréquenter ponctuellement la zone du projet. Les milieux ne sont pas favorables à des gîtes d'hivernage mais la présence de plusieurs arbres âgés comportant des décollements d'écorce et des fentes pourrait être favorable à des gîtes estivaux pour la Barbastelle d'Europe ou le Murin à oreilles échanquées.**

## 3. BILAN SUR LES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES DEUX SITES NATURA 2000

Parmi les espèces qui ont justifié la création de la **ZPS**, seuls 2 oiseaux peuvent potentiellement nicher dans la zone impactée par le projet. Cependant, compte-tenu de la très faible surface impactée par rapport à la taille du site Natura 2000 (de l'ordre de 0,002 %) et de la situation péri-urbaine du projet, **aucun impact significatif n'est à attendre sur ces espèces.**

Concernant la **ZSC**, les habitats d'intérêt communautaire ayant motivé la création de l'espace sont absents de la zone du projet et sans relation avec le site Natura 2000, situé à plus d'1,4 km. Peu d'espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles de fréquenter le secteur du projet et, compte-tenu de la très faible surface impactée par rapport à la taille du site Natura 2000 (de l'ordre de 0,04 %), de la situation péri-urbaine du projet et de sa distance au site Natura 2000, **aucun impact significatif n'est à attendre sur ces espèces.**

Les continuités écologiques ne devraient pas être affectées par le projet.

Au vu des éléments disponibles sur le site Natura 2000 et des inventaires réalisés, **l'impact du projet devrait être nul à très faible pour les habitats et espèces ayant justifié sa mise en place.**